



# sortie bio 2026 à NIOLON

du 18 au 22 septembre



## Inscription sur le site du club Galatée

<https://www.galatee-meudon.com/evenements/>

Sortie accessible aux N2 minimum

### Tarifs séjour et transport

- Séjour à l'UPCA : **495 €/plongeur** (hébergement, repas et plongées)  
**231€/moniteur** (hébergement, repas et plongées)
- Transport A/R : **195 €/plongeur** - Paris Lyon - Marseille TGV,  
puis Marseille - Niolon TER (ligne Marseille/Miramas)



# Le Club de Plongée et l'hébergement

## Village sportif UCPA

18, chemin de la Batterie -13740 Le Rove  
situé à 100 m de la gare SNCF de Niolon

- Arrivée : vendredi 18 septembre  
premier repas : dîner
- Départ : mardi 22 septembre  
dernier repas : déjeuner

Accès Wi-Fi gratuit

- 1<sup>ère</sup> plongée : 19 sept matin
- Dernière plongée : 22 sept après-midi
- Soit 8 plongées, blocs et plombs fournis  
12L & 15L en double sortie, sans supplément  
(15L disponibles en nombre limité et attribués  
en priorité aux encadrants, puis selon les disponibilités)



# Le Prix Comprend / Ne Comprend Pas

## Comprend

- Nuits à l'UCPA
- Les repas : petits-déjeuners, déjeuners et dîners
- 8 plongées en exploration

## Ne comprend pas

- Location de matériel autres que bouteilles et plombs
- Les dépenses personnelles et les boissons
- Plongée Nitrox : supplément de 9€/plongée  
(en quantité limitée, en faire la demande à l'avance pour en garantir leur disponibilité)

# Prêt / Location du Matériel

## Le prêt de matériel

- Le club Galatée peut prêter du matériel contre caution (chèque non encaissé de 250 € par élément emprunté).

## La location du matériel de plongée

- Elle peut aussi se faire sur place (à régler directement avec l'UCPA).
- 7,50 € par élément et par jour :
  - combinaison,
  - gilet stabilisateur,
  - détendeur avec octopus,
  - détendeur de secours,
  - parachute de palier,
  - ordinateur
- Les palmes et les masques peuvent être prêtés gratuitement

# Informations Pratiques

## Les conditions d'inscription

- Être membre du Galatée et être à jour de ses cotisations
- Certificat médical en règle
- Être niveau 2 minimum
- Participation validée au premier virement
- Payable par virement avec le commentaire « 202609 Bio Niolon »
- IBAN : FR76 1751 5006 0008 2839 5206 569
- BIC : CEPAFRPP751

## Les conditions d'annulation

- Seuls les frais retenus par les prestataires (hôtel, plongée, ...) non engagés seront remboursés